

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/I-13

GESTION DES BIENS PATRIMONIAUX AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

Un des objectifs de l'instruction budgétaire et comptable M 52 est l'amélioration de la connaissance patrimoniale, notamment sous la forme d'un suivi précis des immobilisations départementales tant à l'inventaire du Conseil Général qu'à l'actif du Payeur Départemental ; inventaire et actif devant correspondre parfaitement.

Pour ce faire, depuis septembre 2003, un travail important de recensement des biens meubles et immeubles du Département a été entrepris et le rapprochement avec le fichier des immobilisations de la Paierie Départementale a permis un ajustement quasi total.

En effet, subsistent encore quelques discordances.

Or, la circulaire d'accompagnement de la M 52 prévoit, pour résoudre ces difficultés d'ajustement, une procédure exceptionnelle, justifiée par une délibération du Conseil Général.

* * *

C'est pourquoi, je sou mets à votre approbation la liste des biens concernés par cette procédure :

1/ Biens figurant à l'actif du Payeur Départemental et dont le Conseil Général n'est pas ou n'est plus propriétaire :

a) Immeubles dont le Département est locataire :

	Compte d'affectation	Valeur du bien inscrite à l'actif
- Centre d'exploitation de Montauban	Article 21318.....	18 992,12 €
- Centre médico-social de Monclar de Quercy	Article 21313.....	6 712,66 €
- Centre médico-social de Beaumont de Lomagne	Article 21313.....	1 739,34 €

b) Immeubles vendus par le Département (Article 21318)

	Date de la vente	Valeur du bien inscrite à l'actif
- Ancienne gendarmerie de Caylus	2 juillet 1987	31 964,14 €
- Gendarmerie de Castelsarrasin	1 janvier 1984.....	83 574,91 €

c) Terrains vendus par le Département (Article 2115)

	Valeur du bien inscrite à l'actif
- Terrain de l'Hôtel des Intendants.....	21 293,32 €
- Terrain de la gendarmerie de Castelsarrasin.....	2 591,63 €
- Terrain de l'ancienne gendarmerie de Caylus.....	5 806,78 €
- Terrain de l'ancienne gendarmerie de Verfeil.....	579,31 €
- Terrain du centre d'exploitation de Bourg de Visa.....	2 209,01 €
- Terrain de l'immeuble de l'avenue Gambetta.....	92 882,69 €
- Terrain du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole. (C.F.P.P.A.) de Moissac.....	15 312,58 €

2/ Biens figurant à l'actif du Payeur Départemental à intégrer dans l'inventaire du Conseil Général.

La gendarmerie de Montpezat de Quercy et son terrain, inscrits respectivement aux articles 21318 et 2115, pour une valeur de 83 574,91 € et 2 591,63 €, doivent être intégrés à l'inventaire des immeubles du Département. En effet, le terrain et les bâtiments de la gendarmerie, donnés à bail à construction de 1980 à 2045 à la Société Garonnaise pour y réaliser six logements et des locaux de service, demeurent la propriété du Département.

3/ Sortie de l'inventaire de matériel et de véhicule

Il convient de sortir de l'inventaire les biens ci-dessous détaillés :

- Une tondeuse à gazon autoportée, enregistrée à l'inventaire départemental sous le n° 12936, a été cédée le 10 mai 2005, à la Société Costes Verts Loisirs pour un montant de 1 000€

- un véhicule Renault Mascot Diesel, immatriculé 2949 JW 82, enregistré à l'inventaire sous le numéro 13354 et mis en circulation le 1^{er} mars 2000, a été déclaré épave suite à un accident de la circulation.

* * *

Compte-tenu de ce qui précède, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'ajustement de l'inventaire du Conseil Général et de l'actif du Payeur Départemental tel qu'il vous est ci-dessus proposé.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/I-13

GESTION DES BIENS PATRIMONIAUX

—————

AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

—————

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide l'ajustement de l'inventaire du Conseil Général et de l'actif du Payeur départemental tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

GESTION DES BIENS PATRIMONIAUX

AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

CG 05/4^{ème}/I-13annexe

1/ Biens figurant à l'actif du Payeur Départemental et dont le Conseil Général n'est pas ou n'est plus propriétaire :

a) Immeubles dont le Département est locataire :

	Compte d'affectation	Valeur du bien inscrite à l'actif
- Centre d'exploitation de Montauban	Article 21318.....	18 992,12 €
- Centre médico-social de Monclar de Quercy	Article 21313.....	6 712,66 €
- Centre médico-social de Beaumont de Lomagne	Article 21313.....	1 739,34 €

b) Immeubles vendus par le Département (Article 21318)

	Date de la vente	Valeur du bien inscrite à l'actif
- Ancienne gendarmerie de Caylus	2 juillet 1987.....	31 964,14 €
- Gendarmerie de Castelsarrasin	1 janvier 1984.....	83 574,91 €

c) Terrains vendus par le Département (Article 2115)

	Valeur du bien inscrite à l'actif
- Terrain de l'Hôtel des Intendants	21 293,32 €
- Terrain de la gendarmerie de Castelsarrasin.....	2 591,63 €
- Terrain de l'ancienne gendarmerie de Caylus	5 806,78 €
- Terrain de l'ancienne gendarmerie de Verfeil	579,31 €
- Terrain du centre d'exploitation de Bourg de Visa	2 209,01 €
- Terrain de l'immeuble de l'avenue Gambetta	92 882,69 €
- Terrain du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole. (C.F.P.P.A.) de Moissac.....	15 312,58 €

2/ Biens figurant à l'actif du Payeur Départemental à intégrer dans l'inventaire du Conseil Général.

La gendarmerie de Montpezat de Quercy et son terrain, inscrits respectivement aux articles 21318 et 2115, pour une valeur de 83 574,91 € et 2 591,63 € doivent être intégrés à l'inventaire des immeubles du Département. En effet, le terrain et les bâtiments de la gendarmerie, donnés à bail à construction de 1980 à 2045 à la Société Garonnaise pour y réaliser six logements et des locaux de service, demeurent la propriété du Département.

3/ Sortie de l'inventaire de matériel et de véhicule

- une tondeuse à gazon autoportée, enregistrée à l'inventaire départemental sous le n° 12936, a été cédée le 10 mai 2005, à la Société Costes Verts Loisirs pour un montant de 1 000€

- un véhicule Renault Mascot Diesel, immatriculé 2949 JW 82, enregistré à l'inventaire sous le numéro 13354 et mis en circulation le 1^{er} mars 2000, a été déclaré épave suite à un accident de la circulation.

Le Président,